

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2019

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES - (N° 1393)

Tombé

AMENDEMENT

N° CD141

présenté par

M. Emmanuel Maquet, M. Sermier, M. Gosselin, M. Abad, M. Cherpion, M. Jean-Claude Bouchet, M. Bony, M. Straumann, M. Descoeur, M. Dive, Mme Lacroute, Mme Louwagie, M. Lurton, M. Viala, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Bazin, Mme Beauvais, M. Cattin, M. Pierre-Henri Dumont, M. Leclerc, M. Masson et M. de Ganay

ARTICLE 2

Après le mot :

« mission »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 13 :

« de proposer des politiques publiques visant à mieux équilibrer l'offre de résidence sur l'ensemble du territoire. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à clarifier l'alinéa 13, dont la formulation ne précise pas dans quel sens les « flux de population » s'opèrent, ni à quelle fin ils devraient être favorisés. L'un des principaux défis actuels est celui de la désertification de certains territoires au profit d'autres : le présent amendement vise donc à inscrire parmi les missions de l'ANCT celle de proposer des politiques publiques destinées à mieux équilibrer l'offre de résidence sur l'ensemble du territoire.